

Décret du 14 mars 2019 portant diverses dispositions relatives à l'organisation du travail des membres du personnel de l'enseignement

SERVICE À L'ÉCOLE ET AUX ÉLÈVES - MISSIONS COLLECTIVES
APPEL À CANDIDATURES

ÉTABLISSEMENT

Institut Provincial d'Enseignement Secondaire (IPES)

Implantations :

École Secondaire Provinciale d'Andenne (ESPA) - Rue François Jassogne 2A - 5300 Seilles

École des Métiers et des Arts de la Province (EMAP) - Place du Théâtre 3 - 5000 Namur

École.citoyenne@- Rue du Haras 16 - 5340 Gesves

INTITULÉ DE LA MISSION

Délégué en charge de la coordination pédagogique du 1^{er} degré

NOMBRE DE PÉRIODES ALLOUÉES À LA MISSION

Minimum 6 périodes (soit minimum 2 périodes par implantation) sous réserve du NTPP disponible sur base du calcul définitif communiqué par la FWB à l'école en début d'année scolaire.

DURÉE DE LA MISSION

Du 29 août 2022 au 07 juillet 2023.

Mission renouvelable chaque année scolaire.

FORMATION EXIGÉE

AESI.

Enseignant dans le 1^{er} degré.

CONTENU DE LA MISSION

Le délégué est le collaborateur direct de la Direction-adjointe.

Il assure la coordination pédagogique du 1^{er} degré commun et différencié dans ses différents aspects :

Organisation

- Coordonner l'organisation et la planification des activités pédagogiques et voyages scolaires durant l'année scolaire.
- Organiser les activités en lien avec l'approche orientante.
- Préparer et organiser les Conseils de classe et en assurer le suivi.
- En collaboration avec les enseignants, établir les PIA et veiller à la répartition des référents PIA.
- En collaboration avec l'enseignement spécialisé, assurer le suivi des élèves en intégration.
- Envisager des pistes pour les différentes problématiques rencontrées, en concertation avec l'équipe éducative (enseignants, éducateur, préfète d'éducation, Direction adjointe).

Communication

- Assurer le relais auprès de l'équipe d'enseignants du 1^{er} degré et de l'éducateur référent.
- Porteur du projet 1^{er} degré, il collabore avec ses collègues de manière bienveillante.
- Rencontrer les parents et élèves durant l'année scolaire.

- Participer aux réunions pour les élèves en intégration.
- Communiquer à l'IPES la liste des élèves à inscrire au CEB et CE1D et préciser les besoins spécifiques.
- Rédiger les PV de réunions.
- Faire rapport régulièrement à la Direction adjointe.
- Participer aux manifestations visant à promouvoir le 1^{er} degré.
- Veiller à promouvoir les qualités pédagogiques de l'école.

Administration

- Assurer l'encodage des PIA.

CRITÈRES COMPLÉMENTAIRES

Contraintes

- Savoir faire preuve de flexibilité et de disponibilité.
- Pouvoir faire face à des situations conflictuelles.

Savoir

- Avoir une bonne connaissance de la langue française.
- Avoir une bonne connaissance des circulaires relatives au 1^{er} degré.
- Avoir une bonne connaissance des règlements de l'établissement.
- Avoir une très bonne connaissance des outils numériques.

Savoir-faire

- Pratiquer l'écoute active.
- Communiquer dans le respect de chacun.
- Travailler en équipe.
- Créer un climat relationnel constructif avec les élèves et l'équipe éducative du 1^{er} degré.
- Disposer d'une capacité de synthèse (PIA).

Savoir-être

- Être flexible et disponible.
- Être organisé et ordonné.
- Être capable d'écoute.
- Respecter le secret professionnel.

Tout **renseignement complémentaire** au sujet de cette mission peut être obtenu auprès de :
 Monsieur Philippe BUSCHEN, Directeur de l'IPES - 081 77 54 60.
 Madame Nathalie ÉLOY, Directrice-adjointe de l'IPES-ESPA - 081 77 51 18 ;
 Madame Valérie GYSELINX, Directrice-adjointe de l'IPES-EMAP - 081 77 59 49 ;
 Monsieur Frédéric CROISIER, Adjoint à la Direction de l'IPES-EPEEG - 081 77 55 99

Les candidatures à cette mission doivent être adressées **par courriel** à l'adresse :

apef-statutaire@province.namur.be en mentionnant en objet "IPES - Coordination pédagogique 1^{er} degré" et ce, **pour le vendredi 03 juin 2022** au plus tard.